



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 27 mai 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Modification du programme de travaux de rénovation du Cossec A Rinella (1^{ère} phase) avec création de couverture extérieure (création d'une buvette et d'un mur d'escalade)

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 27 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 mai 2024.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNÉ POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
ZUCCARELLI Jean à SALGE Héléne

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Modification du programme de travaux de rénovation du Cosec A Rinella (1^{ère} phase) avec création de couverture extérieure (création d'une buvette et d'un mur d'escalade)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de politique sportive et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Considérant que par délibération du 20 février 2023, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a approuvé la 1^{ère} phase du programme de travaux de rénovation du Cosec A Rinella avec création de couverture extérieure, pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'1 500 000 € HT, et pour un coût prévisionnel du projet d'1 750 000 € HT ;

Considérant qu'il est proposé de modifier la 1^{ère} phase du programme de travaux suscitée, à travers notamment, l'ajout de travaux de création d'une buvette, ainsi que l'ajout de travaux de création d'un mur d'escalade destiné notamment à la pratique scolaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport et son annexe présentés ce jour au Conseil, décrivant le programme modifié de travaux de rénovation du Cosec A Rinella (1^{ère} phase) avec création de couverture extérieure ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité) - Abstention : M. Morganti

La modification de la 1^{ère} phase du programme de travaux de rénovation du Cosec A Rinella avec création de couverture extérieure, en portant le coût prévisionnel des travaux à 1 900 000 € HT, pour un coût prévisionnel du projet de 2 200 000 € HT ;

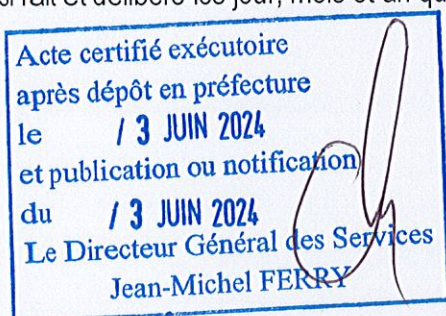
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGIO